



BUREAU DU 14 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°	B2020	10	14	01
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nombre de membres absents et excusés : 02

CONTRATS PUBLICS

TRANSPORT DES DECHETS EN PROVENANCE DES QUAIS DE TRANSFERT DU SMEDAR

APPEL D'OFFRES OUVERT

AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-1 ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER,

Considérant que par délibération en date du 27 avril 2016, le Comité du SMEDAR avait autorisé le lancement et la signature d'un marché relatif au transport des déchets en provenance des différents quais de transfert du SMEDAR (*transport au moyen de grands ensembles routiers de type Fond Mouvant Alternatif ou bennes TP*) ;

Considérant que 'il avait été conclu pour une durée de 48 mois à compter du 01/04/2017, le marché arrivera donc à échéance le 31/03/2021;

Considérant alors qu'il convient d'autoriser dès à présent le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après:

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert
- Forme du marché : Accord-cadre sans minimum ni maximum avec un seul opérateur économique par lot et émission de bons de commandes
- Durée du marché : 5 ans à compter de la date d'émission du 1^{er} bon de commande, sans possibilité de reconduction.
- Type de prestation : Marché de services
- Allotissement :

Lot n°	Désignation
01	Transport en Fond Mouvant Alternatif (FMA) des déchets en provenance des quais de transfert du SMEDAR (hors quai de Rouxmesnil-Bouteilles et hors gravats)
02	Transport en Fond Mouvant Alternatif (FMA) des déchets en provenance du quai de transfert de Rouxmesnil-Bouteilles (hors gravats)
03	Transport en BENNES TP des gravats en provenance des quais de transfert du SMEDAR

- Montants estimatifs annuels :

LOT N°1	LOT N°2	LOT N°3
540.000,00 € HT/an	240.000,00€ HT/an	90.000,00 € HT/an

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu,

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif au transport des déchets en provenance des différents quais de transfert du SMEDAR selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-B20201014_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020

Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

